MAIRIE

PRAHECQ LIBERTÉ · ÉGALTÉ · FRATERNITÉ

79230 PRAHECQ



REUNION DU 31 MARS 2022

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à la mairie de Prahecq, sous la présidence de Madame LUSSIEZ Sonia, Maire de Prahecq.

Date de convocation: 25 mars 2022.

<u>Présents</u>: Mmes et MM. AUBINEAU Joël, AZAM Emmanuelle, BONNET Olivier, CHOLLET Virginie, DELOUVÉE Julien, DUCROS Aurélie, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Éric, GELIN Marina, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, PHILIPPE Marie-Laure, PILOT Julien et VEY Nathalie.

Excusés: Mme et M. MAGNERON Quentin et THIOU Elodie.

Secrétaire de séance : M. BONNET Olivier.

Monsieur MOINARD Christophe a donné pouvoir à Madame LUSSIEZ Sonia pour voter en ses lieu et place, et ce jusqu'à son arrivée. Il est à noter que Monsieur MOINARD Christophe est arrivé au Conseil à 21h05, lors de la présentation de la délibération n°202203-01.

Madame THIOU Elodie a donné pouvoir à Monsieur BONNET Olivier pour voter en ses lieu et place.

| | ORDRE DU JOUR |
|-------------|--|
| > Trava | ux - Voirie - Aménagement |
| Information | Point des travaux réalisés, en cours de réalisation, à venir. |
| > Institu | itions – Conseil municipal |
| Information | Démission d'un conseiller municipal. |
| Information | Mise en place d'un nouveau conseiller municipal. |
| > Financ | ces - Budget |
| 202203-01 | Compte de gestion 2021 – Budget principal. |
| 202203-02 | Compte administratif 2021 – Budget principal. |
| 202203-03 | Affectation des résultats – Budget principal. |
| 202203-04 | Budget primitif 2022 – Budget principal. |
| 202203-05 | Approbation du rapport CLECT 2022. |
| 202203-06 | Demande de subvention UDAF – AIPE. |
| > Resso | urces Humaines |
| 202203-07 | Création de poste – Accroissement temporaire d'activité – service administratif. |
| Quest | ions diverses |
| Information | Arrivée du Responsable des Services Techniques |

D202111-00 OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

VERIFICATION DU QUORUM A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

<u>Quorum</u>: 10 membres<u>Présents</u>: 17 membres

٤

Madame le Maire note que les conditions de quorum posées par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sont respectées et conclut en ce sens, que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCURATIONS

Madame le Maire donne lecture des procurations dont elle a été destinatrice conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 11 du Règlement du Conseil Municipal :

Monsieur MOINARD Christophe a donné pouvoir à Madame LUSSIEZ Sonia pour voter en ses lieu et place, et ce jusqu'à son arrivée. Il est à noter que Monsieur MOINARD Christophe est arrivé au Conseil à 21h05, lors de la présentation de la délibération n°202203-01.

Madame THIOU Elodie a donné pouvoir à Monsieur BONNET Olivier pour voter en ses lieu et place.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 du Règlement du Conseil Municipal, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur BONNET Olivier, secrétaire de séance.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Madame propose l'ajout à l'ordre du jour de trois délibérations supplémentaires relatives à :

- Demande de subvention exceptionnelle au bénéfice de l'école élémentaire de Prahecq pour l'organisation d'un voyage scolaire ;
- Projet de remplacement du sol de la salle omnisport Plan de financement et autorisation de déposer une demande de subvention;
- Projet de de création d'un parcours sportif ACADOS Plan de financement et autorisation de déposer une demande de subvention.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de ses membres cette modification de l'ordre du jour.

 DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL Madame le Maire, conformément à la délibération n°D202004-09 du Conseil Municipal en date du 02 juin 2020, présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil prend acte de ces informations.

INFORMATION POINT DES TRAVAUX REALISES, EN COURS DE REALISATION, A VENIR.

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal l'état d'avancement de l'ensemble des travaux effectués sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATION DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Madame le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Cyril JACQUES de son mandat de conseiller municipal.

INFORMATION MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

Suite à la démission de Monsieur Cyril JACQUES de son mandat de conseiller municipal, Madame le Maire informe le Conseil de son remplacement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Monsieur Julien PILOT, présent, a ainsi été appelé à siéger au Conseil municipal.

D202203-01 COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D202203-02 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL.

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Sonia LUSSIEZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les délibérations modificatives, les consommations de crédits et la note de présentation synthétique, à l'unanimité :

- Acte la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel se résumer ainsi:
- Dépenses de fonctionnement : 2 018 962,13 €
 Recettes de fonctionnement : 2 504 104,96 €
 Dépenses d'investissement : 742 799,48 €
 Recettes d'investissement : 1 056 154,96 €
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
- Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021 : 196 942,86 €
- Restes à réaliser en recettes au 31/12/2021 : 165 777,38 €
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE | |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| REALISATIONS 2021 | FONCTIONNEMENT | 2 018 962,13 € | 2 504 154,77 € | 485 192,64 € | 700 E40 42 £ |
| | INVESTISSEMENT | 742 799,48 € | 1 056 154,96 € | 313 355,48 € | 798 548,12 € |

| | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------|----------------|---------------|--------------|
| DEDODTS N 4 | FONCTIONNEMENT | 0 € | 486 935,58 € |
| REPORTS N-1 | INVESTISSEMENT | -641 856,74 € | 0€ |

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE | FONDS DE ROULEMENT |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|-----------------------|
| TOTAL 2021 | FONCTIONNEMENT | 2 018 962,13 € | 2 991 090,35€ | 972 128,22 € | 642 626 06 <i>6</i> |
| (Reports + réalisations) | INVESTISSEMENT | 1 384 656,22 € | 1 056 154,96 € | -328 501,26 € | 643 626,96 € |

| | | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------|----------------|--------------|--------------|
| RESTES A REALISER | FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € |
| 2021 | INVESTISSEMENT | 196 942,86 € | 165 777,38 € |

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE | |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| RESULTATS CUMULES | FONCTIONNEMENT | 2 018 962,13 € | 2 991 090,35 € | 972 128,22 € | 642 464 49 6 |
| | INVESTISSEMENT | 1 581 599,08 € | 1 221 932,34 € | -359 666,74 € | 612 461,48 € |

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (Madame le Maire ne participant pas au vote), décide d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021.

D202203-03

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL.

CALCUL DES RESULTATS 2021

| SECTION | RESULTATS A LA CLOTURE 2020 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE |
|----------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -641 856,74 € | / | 313 355,48 € | -328 501,26 € |
| FONCTIONNEMENT | 486 935,58 € | 717 176 € | 485 142,83 € | 972 078,41 € |
| TOTAL | -154 921,16 € | 717 176 € | 798 498,31 € | 643 577,15 € |

CALCUL DE LA REPRISE DES RESULTATS

| Résultat d'investissement | -328 501,26 € | AFFECTATION | |
|--|---------------|---|--|
| Restes à réaliser en dépenses | 196 942,86 € |] | |
| Restes à réaliser en recettes | 165 777,38 € | Compte n°1068 Affectatio | |
| Calcul du besoin de financement (résultats d'investissement – restes à réaliser en dépenses + restes à réaliser en recettes) | -359 666,74 € | investissement : 359 666,74 € (recettes d'investissement) | |
| Résultat de fonctionnement | 972 078,41 € | Compte n°002 Excédent reporté de fonctionnement : | |
| Affectation à l'investissement | 359 666,74 € | _ 612 411,67 € (recettes de | |
| Affectation à l'excédent reporté (fonctionnement) | 612 411,67 € | fonctionnement) | |

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021, le Conseil municipal décide :

- D'affecter au compte n°1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 359 666,74 €
- D'affecter au compte n°002 Excédent reporté de fonctionnement : 612 411,67 €
- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout acte ou document afférent à la présente décision.

D202203-04 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL.

Après présentation du projet de budget primitif 2022 et de la note de présentation synthétique concomitante, le Conseil municipal vote à l'unanimité, le budget primitif — budget principal de l'exercice 2022, lequel peut se résumer, restes à réaliser compris, ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : 3 100 585,87 €
Recettes de fonctionnement : 3 100 585,87 €
Dépenses d'investissement : 1 319 542,56 €
Recettes d'investissement : 1 319 542,56 €

D202203-05 APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ; Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° C-2-01-2018 du 29 janvier 2018 adoptant le transfert du complexe sportif de la Venise Verte ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° C-01-09-2019 du 23 septembre 2019 adoptant le transfert des contingents SDIS communaux auprès de la CAN ;

Vu la décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 24 janvier 2022;

Madame le Maire expose que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatif à la réévaluation des charges de fonctionnement liées au transfert du complexe sportif de la Venise Verte et à l'ajustement définitif des charges liées au transfert des contingents SDIS communaux, a été adopté à l'unanimité moins 1 abstention le 24 janvier 2022 par le Conseil d'agglomération du Niortais.

Celui-ci propose, pour la Commune de Prahecq, un prélèvement sur les attributions compensatoires de 54 551 €, correspondant au même montant de prélèvement qu'en 2020.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 24 janvier 2022;
- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout acte ou document afférent à la présente décision.

D202203-06 DEMANDE DE SUBVENTION UDAF - AIPE.

Madame le Maire donne la parole à Madame Virginie CHOLLET.

Madame Virginie CHOLLET expose que la Commune a été sollicitée par deux associations afin de pouvoir bénéficier de subventions.

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) œuvre pour l'organisation de groupes de paroles pour enfants de parents séparés et l'action de réunions enfants et parents. A cet égard, une subvention de 213 € est sollicitée.

Aussi, l'AIPE (Association Indépendante des Parents d'Elèves) souhaite organiser une « chasse aux œufs » de Pâques, le dimanche 17 avril 2022 au Verger des Abeilles. Une participation financière est ainsi demandée pour l'achat d'une partie des chocolats qui seront offerts aux enfants.

Il est proposé au Conseil :

- De décider de l'attribution d'une subvention de 213 € au bénéfice de l'Union Départementale des Associations Familiales;
- D'accepter la demande de participation financière de l'Association Indépendante des Parents d'Elèves, à hauteur de 280 € ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout acte ou document afférent à la présente décision ;
- D'inscrire les dépenses afférentes aux chapitres et articles correspondant.

D202203-07 CREATION DE POSTE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE ADMINISTRATIF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le budget communal;

Vu le tableau des emplois adopté en Conseil municipal;

Considérant la proposition de renforcement temporaire des effectifs de la collectivité dans le cadre de l'organisation du service administratif;

Madame le Maire expose que la Commune a lancé le recrutement d'agent polyvalent au sein du service administratif afin de le renforcer et anticiper un départ en retraite.

Dans l'attente de la finalisation de ce recrutement, il est proposé de prévoir un renfort exceptionnel, à hauteur de 7h par semaine.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De créer un poste d'adjoint administratif territorial affecté aux services administratifs de la mairie, à compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'au 31 mai 2022, emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité), à raison de 7 heures hebdomadaires, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, fixant la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial, correspondant à l'IB 367;
- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

D202203-08 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE ELEMENTAIRE DE PRAHECQ.

Madame le Maire expose que la Commune a reçu une demande de subvention de la part de l'école élémentaire de Prahecq afin de permettre l'organisation d'un voyage scolaire. A ce titre, 2800 € de subvention ont été versés par la Commune en 2019. Le voyage n'ayant pas pu être réalisé et celuici étant étendu à un plus grand nombre d'élèves, une nouvelle demande de 2880 € est adressée à la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2880 € au bénéfice de l'école élémentaire de Prahecq;
- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout acte ou document afférent à la présente décision ;
- D'inscrire les dépenses afférentes aux chapitres et articles correspondant.

D202203-09 REMPLACEMENT DU SOL DE LA SALLE OMNISPORT.

Madame le Maire présente le projet de remplacement du sol de la salle omnisport, remplacement devenu nécessaire compte tenu de son ancienneté et de son utilisation (clubs sportifs, élèves, temps périscolaires...).

Les études réalisées permettent de définir une estimation de travaux à hauteur de 84 549 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'accepter le projet de remplacement du sol de la salle omnisport de Prahecq tel que présenté;
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter des entreprises ;
- D'autoriser Madame le maire à solliciter des demandes de subvention dans le cadre de ce projet :

| | PI | AN DE FINANCEMENT | | |
|---------------------|----------|---------------------------------|-------------|------------------|
| DEPENSES (H. | T.) | RECETTES | MONTANT | % de financement |
| Remplacement du sol | 84 549 € | Demande de subvention - DETR | 33 819,60 € | 40 % |
| | | Autofinancement | 50 729,40 € | 60 % |
| TOTAL DEPENSES | 84 549 € | TOTAL RECETTES | 84 549 € | 100 % |

D202203-10 REALISATION D'UN PARCOURS SPORTIF ACADOS.

Madame le Maire présente le projet de création d'un parcours sportif ACADOS visant l'implantation d'agrées sportifs sur plusieurs sites de la Commune.

Les études réalisées permettent de définir une estimation de travaux à hauteur de 10 642 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'accepter le projet de création d'un parcours sportif tel que présenté ;
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter des entreprises ;
- D'autoriser Madame le maire à solliciter des demandes de subvention dans le cadre de ce projet :

| | PI | LAN DE FINANCEMENT | | |
|----------------------|----------|---------------------------------|------------|------------------|
| DEPENSES (H. | T.) | RECETTES | MONTANT | % de financement |
| Création du parcours | 10 642 € | Demande de subvention - DETR | 4 256,80 € | 40 % |
| | | Autofinancement | 6 385,20 € | 60 % |
| TOTAL DEPENSES | 10 642 € | TOTAL RECETTES | 10 642 € | 100 % |

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil de l'arrivée au sein des effectifs de la Commune de Monsieur Wilfrid FORESTIER en tant que Responsable des Services Techniques, depuis le 15 mars 2022.
- Monsieur Philippe MOINARD indique que l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a pris fin ce jour. Dans le cadre du PLUID, Monsieur MOINARD recevra prochainement les propriétaires de terrains d'une superficie supérieure à 3000 m².
- Madame Marina GELIN expose qu'une commission culture s'est réunie dans le courant du mois. Une première manifestation culture pourrait voir le jour en mai prochain, une autre si possible pendant l'été.
- Madame Virginie CHOLLET indique que la tranche 2 des travaux du cimetière sont actuellement en attente de devis et concerneront la reprise de 53 sépultures. Également, une

demande a été faite pour l'implantation tous les mardis soirs d'un food truck sur le territoire de la Commune. La demande est en cours d'étude.

Monsieur Christophe MOINARD annonce qu'une commission jeunesse aura lieu le 12 avril prochain. Aussi, une distribution de graines, dans le cadre du projet « murs fleuris » a eu lieu le samedi 26 mars dernier. Au total, 85 foyers adhèrent actuellement au dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibération n°D202203-01 à D202203-10

Fin de la réunion : 22 heures 04

Le Maire,

Sonia LUSSIEZ,

Le secrétaire de séance,

Olivier BONNET,

Affiché en Mairie le : OS/04/2022